

Ajournement

S'il était possible de pénétrer des marchés étrangers, pourquoi le gouvernement a-t-il accueilli une société italienne? Il existe des entreprises canadiennes qui ont déjà fait leurs preuves dans ce secteur. Pourquoi ne leur a-t-on pas permis d'implanter une filiale au Québec pour desservir les marchés étrangers? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fourni aux entreprises canadiennes l'argent nécessaire pour exploiter les marchés étrangers?

Le gouvernement a plutôt préféré une ligne de conduite qui créera du chômage ailleurs au Canada, réduira la propriété canadienne dans ce secteur de l'industrie et favorisera un concurrent étranger.

Il est certain qu'en agissant ainsi, le MEER est loin de diminuer le chômage puisqu'il se contente de déplacer des chômeurs. Chose encore plus grave, on n'a pas respecté les critères de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, puisque Merloni ne permettra pas de réduire les importations, n'augmentera pas la productivité de ce secteur et ne peut en aucune façon dire que cette compagnie présente des avantages appréciables pour le Canada.

J'invite le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) à retirer immédiatement les offres qu'il a faites à la Merloni et à l'Astral Refrigeration. L'intérêt du Canada et des Canadiens n'en exige pas moins.

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, le ministère de l'Expansion économique régionale a proposé au groupe Merloni une subvention de 2.6 millions pour construire au Québec une usine de réfrigérateurs ménagers de petite dimension. Cette offre a été faite conformément à la loi sur les subventions au développement régional. On s'attend à ce que ce projet crée 179 emplois et engendre une mise de fonds de 11 millions de dollars dans une région durement éprouvée par le chômage à l'heure actuelle.

● (2207)

Avant d'entrer dans les détails du cas soulevé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), j'aimerais expliquer brièvement la méthode qu'utilise mon ministère lorsqu'il lui parvient une demande d'une entreprise demandant des subventions aux termes de cette loi, et qu'il doit l'évaluer. Avant d'offrir quelque encouragement à un demandeur, le gouvernement—et, entre autres ministères, le MEER—entreprind une analyse extrêmement soignée du projet, et vérifie les avantages nets qui en découleront.

Dans le cas de l'entreprise dont parle le député, le principal produit fabriqué sera des petits réfrigérateurs destinés aux propriétaires d'hôtel, de maison de campagne, de condominium, de caravane, etc. En outre, l'entreprise compte également fabriquer des congélateurs de petite taille, ce qui ne représentera qu'une faible proportion de sa production.

Actuellement, le Canada importe une grande proportion des réfrigérateurs de petite taille achetés sur le marché—c'est-à-dire d'appareils d'une capacité de moins de dix pieds cubes. Si le groupe Merloni implante une usine au Canada, le Canada pourrait ainsi satisfaire à ses propres besoins dans une plus grande mesure.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter que la mise en application de ce projet répond aux objectifs de développement régional fixé par le gouvernement canadien, car cette nouvelle société permettra de créer des nouveaux débouchés d'exporta-

[M. Rodriguez.]

tion qui profiteront à une entreprise canadienne. Elle pourra renforcer l'industrie du Québec, et créer un nombre important d'emplois dans une région qui souffre d'un taux de chômage élevé.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que les députés de la Chambre reconnaîtront comme moi que ce sont là des facteurs importants qui justifient pleinement notre décision.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—OXFAM—PROPOSITION D'ÉTUDE DES MÉTHODES DE FINANCEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 16 novembre, puis le 2 décembre, j'ai posé des questions concernant l'organisation d'Oxfam Canada. Le 16 novembre, ma question s'adressait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, dans le passé du moins, s'est déjà occupé de l'ACDI. Ce qui me préoccupait alors, c'étaient certaines déclarations contenues dans des documents qui m'étaient parvenus qui laissaient entendre—non pas directement ou par une recommandation précise—que l'ACDI pourrait se leurrer au sujet de certains fonds à cause de sa comptabilité défaillante.

Cela m'a paru inquiétant en soi mais je me suis encore davantage inquiété lorsque j'ai posé une question au ministre du Revenu national (M. Guay), le 2 décembre, lui disant que, d'après d'autres renseignements que j'avais eus, Oxfam envisageait, selon les propos mêmes d'un de ses représentants, de tromper délibérément certaines sociétés et certains Canadiens fortunés, en leur cachant qu'une des raisons d'être de cet organisme étaient de travailler à une répartition plus équitable des richesses au Canada.

Mon intention n'est pas de discuter du principe, mais je tiens sûrement à dire que des allusions d'ordre politique de ce genre ne devraient pas s'insinuer dans les réunions ou les discussions des directeurs d'un organisme qui est inscrit à titre d'organisme de bienfaisance auprès du ministère du Revenu national qui accorde des déductions fiscales aux souscripteurs. J'ai demandé au ministre du Revenu national si, compte tenu des renseignements que je lui ai fournis, ainsi qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il avait l'intention de faire quelque chose.

Il se peut fort bien que la philosophie de certains membres du conseil d'administration d'Oxfam se soit insinuée dans la structure de cet organisme. Au cas où cela s'avérerait exact, qu'il me soit permis de porter à l'attention de la Chambre le fait qu'il y a plus d'un an, j'ai pu voir une annonce qui avait été transmise, si je me souviens bien, à deux députés de l'opposition, le député de South Shore (M. Crouse) et le député de Central Nova (M. MacKay). L'annonce publiée dans un journal d'outre-mer mentionnait explicitement que Oxfam Québec—je fais la distinction entre Oxfam Québec et Oxfam Canada, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un organisme qui porte le même nom, un organisme de réputation internationale—que Oxfam Québec quêtait de l'argent en vue d'aider le Québec à acquérir son indépendance. Si ce sont bien là les buts et objectifs de l'organisation Oxfam, que ce soit Oxfam Canada ou Oxfam Québec, il n'y a pas de doute qu'à titre de fondation charitable à laquelle on demande aux Canadiens de contribuer, elle devrait faire l'objet d'une enquête extrêmement approfondie par le ministre du Revenu national.